



GERALD DARMANIN  
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Paris, le 4 octobre 2019  
N° 823

## **Gérald DARMANIN félicite les douaniers de Roissy qui viennent de saisir près de 13 tonnes de précurseur du GHB**

Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, félicite les douaniers de la cellule de ciblage du fret de la direction des douanes de Paris aéroports, qui viennent de réaliser une saisie de 12,875 tonnes de GBL. Il s'agit d'un précurseur du GHB, puissant psychotrope également appelé « drogue du violeur ». Cette prise est la plus importante saisie de GBL réalisée en Europe de l'Ouest. Elle représente l'équivalent de 6 millions de doses et une valeur approchant le million d'euros à la revente.

Les douze citernes de « Gamma-Butyrolactone » (GBL), déclarées comme telles, ont été bloquées par les douaniers de Roissy le 24 juin dernier, alors qu'elles transitaient pas la France lors d'un trajet Chine-Portugal. Les agents des douanes ont suspecté un détournement d'usage, car la spécificité de la GBL est qu'elle peut se consommer pure, le corps humain la métabolisant en GHB après absorption. C'est pourquoi il existe des pratiques de détournement de la GBL pour un usage psychotrope « récréatif » ou destiné à modifier l'état de conscience d'autrui. Ces pratiques dangereuses permettent de contourner la prohibition sur le GHB.

Une analyse réalisée par le laboratoire douane/DGCCRF de Paris (SCL) a confirmé que le produit correspondait bien à de la Gamma-Butyrolactone (GBL) d'une pureté chimique absolue. En lien avec la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), une enquête a permis d'établir le caractère illicite de l'expédition et de mettre en œuvre la clause « attrape-tout » (dite « Catch-All ») de l'Union européenne en matière de précurseurs de drogues non classifiés. Ces règlements permettent la saisie des produits sous certaines conditions. En l'espèce, la société expéditrice était défavorablement connue de plusieurs services européens. La société portugaise réceptrice venait par ailleurs d'être créée et n'avait encore réalisé aucune activité commerciale.

Gérald Darmanin a déclaré : « Je remercie une fois de plus les douaniers de Roissy pour leur vigilance qui permet d'éviter la propagation, sur le territoire de l'Union européenne, d'une substance dont on connaît la grande nocivité, quand elle est détournée de son usage industriel. »

### **POUR ALLER PLUS LOIN**

**Les photos de la saisie :** <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/599rho>

**La vidéo de la saisie :** <https://youtu.be/cSHCyWgEFo4>

*Crédit images : Douane française*

#### **Contact presse :**

Cabinet de Gérald DARMANIN  
Douane

01 53 18 45 03  
01 57 53 41 03

[presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr)  
[presse@douane.finances.gouv.fr](mailto:presse@douane.finances.gouv.fr)